

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 27 janvier 2015, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Luc Pomerleau, François Labossière, Jacques Smith et Patrick Rancourt, sous la présidence de M. le maire suppléant Normand Amesse, formant quorum.

Sont absents M. le maire Denis Lapointe, MM. les conseillers Denis Laître et Jean-Marc Rochon et M^{me} la conseillère Louise Sauvé.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire suppléant Normand Amesse déclare la séance ouverte à 18 h 20.

M. le maire suppléant Normand Amesse invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié aux membres du conseil absents.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

**2015-01-037 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 295 POUR
EMPRUNTER LA SOMME DE 2 214 000 \$ POUR POURVOIR À L'ACQUISITION
DE TERRAINS D'HYDRO-QUÉBEC**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 295 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
 appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
 et résolu

D'adopter le Règlement 295 pour emprunter la somme de 2 214 000 \$ pour pourvoir à l'acquisition de terrains d'Hydro-Québec.

ADOPTÉ

**2015-01-038 LETTRE D'ENTENTE 2015-01 AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS DE LA
VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD CONCERNANT DES MODIFICATIONS
AUX DISPOSITIONS PRÉVUES POUR L'OCTROI D'UN POSTE PERMANENT**

VU le dépôt devant ce conseil de la lettre d'entente 2015-01 à intervenir entre le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT les informations transmises par la directrice du Service des ressources humaines;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente 2015-01 à intervenir avec le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant des modifications quant aux dispositions prévues pour l'octroi d'un poste permanent.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire suppléant Normand Amesse invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2015-01-039 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 36, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

DE lever la séance extraordinaire du 27 janvier 2015.

ADOPTÉ

Jacques Smith, maire suppléant

Alain Gagnon, greffier